

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le onze mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'AIX-VILLEMAUR-PALIS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Mmes et MM Claire ADAM, Romain ARNAUD, Pierre BAILLY, Roland BROQUET, Séverine BROQUET, Reynald CARLOT, Maggy CARON, Vanessa CHEVALIER, Emeline DE BRUIN, Johann DE BRUIN, Christie DEZERT, Anne-Lise DURAND, Florent GAUROIS, Julien GOFFART, Philippe GOFFART, Sabrina GUYON, Edith L'HOSTE, Claude LAPIERRE, Pierre MARCHAL, Sophie MASSIASSE, Estelle MIGNOT, Agnès RAGOT, Pascal RANC, Bernard SADY, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT

M Emilien BIGNON à Mme Maggy CARON, Mme Eléonore De FRESCHEVILLE à Mme Agnès RAGOT, M Alain NOUGARET à M Claude LAPIERRE.

Absents excusés

Nombre des membres afférents au Conseil Municipal : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres votants : 29

Domaine	Intitulé de la délibération	N° de la délibération	Détails	Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	Résultat
Affaires scolaires	Ecole élémentaire – Fermeture du site de Pâlis et regroupement des classes sur le site de l'Ecole d'Aix-en-Othe	2022 - 069	<p>Vu la décision du Conseil Départemental de l'Education Nationale du département de l'Aube en date du 22 février 2022 relative au retrait du 10ème emploi d'enseignement élémentaire de l'école élémentaire Jean Moulin</p> <p>Considérant la configuration de l'école élémentaire d'Aix-Villemaur-Pâlis actuellement sur deux sites</p> <p>Considérant les différentes configurations possibles pour la rentrée 2022 présentées par les services départementaux de l'éducation nationale de l'Aube</p> <p>Le conseil municipal procède à un vote à bulletin secret sur le maintien du site de Pâlis</p>	29	12	14	3	fermeture du site de Pâlis et par conséquent regroupement de toutes les classes sur le site d'Aix-en-Othe à la rentrée 2022

Le Maire,

Roland BROQUET

